

Les villes traversées :

Le 80 : Lunel, Marsillargues, Saint Laurent d'Aigouze, Aigues Mortes, Gallician, Le Cailar, Marsillargues, Lunel.

Parcours Exact : Lunel (Magasin WinBike 110, Rue Levant), Boulevard Emile Zola, D34, Marsillargues, D46, Saint Laurent d'Aigouze, D46, La Tour Carbonière à Aigues Mortes, D46, D58, D202, D179, Gallician, D779, Mas Bourry, D779, Le Cailar, Direct Marsillargues, D265, Lunel (Magasin WinBike 110, Rue Levant).

Le 115 : Lunel, Marsillargues, Saint Laurent d'Aigouze, Les Saintes Maries de la Mer, Pioch Badet, Gallician, Le Cailar, Marsillargues, Lunel.

Parcours Exact : Lunel (Magasin WinBike 110, Rue Levant), Boulevard Emile Zola, D34, Marsillargues, D46, Saint Laurent d'Aigouze, D46, La Tour Carbonière à Aigues Mortes, D46, D58, D85, Mas du Juge, Le Bac, Les Saintes Maries de la Mer, D38 et Route de Cacharel), Pioch Badet, D38b, D202, D179, Gallician, D779, Mas Bourry, D779, Le Cailar, Direct Marsillargues, D265, Lunel (Magasin WinBike 110, Rue Levant).

Le 150 : Lunel, Marsillargues, Saint Laurent d'Aigouze, Les Saintes Maries de la Mer, Pioch Badet, Albaron, Gimeaux, Saint Gilles, Gallician, Le Cailar, Marsillargues, Lunel.

Parcours Exact : Lunel (Magasin WinBike 110, Rue Levant), Boulevard Emile Zola, D34, Marsillargues, D46, Saint Laurent d'Aigouze, D46, La Tour Carbonière à Aigues Mortes, D46, D58, D85, Mas du Juge, Le Bac, Les Saintes Maries de la Mer, D38 et Route de Cacharel), Pioch Badet, D38c, D570, Albaron, D37, D36, Gimeaux, D570, Voie Communale de Palulongue, D37, D572n, Saint Gilles (Route d'Arles), Route inconnue qui qui ???, D202, D179, Gallician, D779, Mas Bourry, D779, Le Cailar, Direct Marsillargues, D265, Lunel (Magasin WinBike 110, Rue Levant).

Le DEPART:

Le départ sera donné à 8h30 précises, Au magasin de notre partenaire WinBike (34 Lunel). Parking assuré Grande Surface Alimentaire Leclerc.

SECURITE:

Voitures, motos et cyclistes de l'organisation assisteront les participants. Circuit fléché du début à l'arrivée.

NEUTRALISATION:

Pendant les 15 premiers kilomètres, jusqu'à la sortie de Saint Laurent d'Aigouze : Les participants devront respecter la vitesse imposée par l'organisation sur l'ensemble de la neutralisation. L'organisateur accompagnera les participants jusqu'à la fin de la neutralisation, pour faire respecter la vitesse, le code de la route et assurer la sécurité.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE:

L'assistance Technique est assurée sur le parcours neutralisé, ensuite il vous sera proposé des outils de dépannage au ravitaillement.

CARTES DE ROUTE :

Elles vous seront remises à l'encaissement de votre inscription mentionnant votre nom et l'itinéraire du brevet. Possibilité de choisir le parcours en cours de route (80, 105 ou 150)

OUVERTURE FERMETURE DES CONTRÔLES AVEC RAVITAILLEMENT:

Petit Parcours : KM 45,400 (Rav 1)

Moyen Parcours : KM 77.2 (Rav1) « Le Caylar ».

Grand Parcours : KM : 65.6 et 107.3 (RAV1)

Fermeture après la voiture balai).

Pour Tous à l'arrivée : KM 150 (WinBike Lunel).

PRESTATIONS:

Café, ravitaillement, collation. Lots et récompenses diverses. Reportage photo sur le site Internet www.sudvelo.com .

RENSEIGNEMENTS:

David Ducros (06 07 94 60 92).

Ou par messagerie sur le forum de SudVelo (Voir site)

INSCRIPTIONS:

Pré-inscriptions sur le site www.sudvelo.com (Rubrique La Royale Camarguaise 2010).

Ou inscription sur place.

Le règlement s'effectue avant le départ.

Montant : 10 € pour les licenciés ou non (avec un certificat médical de moins de trois mois).

Seront reversés 20% des bénéfices à la Ligue Contre le Cancer. Si inscription envoyés avant le 1^{er} Mars, la participation est de 7 euros.

Prix de Groupe (Uniquement en Pré-enregistrement) : si 15 inscriptions ou plus 5 Euros par cycliste.

ATTENTION ! : Certificat médical obligatoire pour les non licenciés.

Ou bien, téléchargez ce bulletin et renvoyez-le par courrier avec votre règlement.

REGLEMENT:

Le brevet étant une randonnée cycliste, aucun temps ni classement ne sera publié.

Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de 18 ans et +.

Les participants sont considérés en excursion personnelle et devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux des localités traversées et n'utiliser que la partie droite de la chaussée.

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription.

Chaque participant est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

Tout cycliste étant pris en train de jeter des emballages sur la voie publique sera immédiatement et automatiquement EXCLU.

COMMENTAIRES:

N'hésitez pas à poster un commentaire sur le Forum du site www.sudvelo.com pour poser des questions, exprimer vos remarques ou lire les remarques des autres Sud'Amis...